

Le service aux personnes

Principaux domaines d'intervention :

- ◊ travaux ménagers,
- ◊ entretien du linge,
- ◊ préparation de repas,
- ◊ travaux de jardinage,
- ◊ petit bricolage.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive ; pour toute autre demande, merci de nous contacter.

Tarifs et frais de dossier : merci de nous consulter.

Déduction fiscale sous conditions.

L'association REUSSIR se charge de l'ensemble des démarches administratives relatives à l'embauche (déclaration à l'URSSAF) et au traitement des salaires.

Nos interventions peuvent porter sur des tâches ponctuelles ou s'inscrire dans la durée.

La formation des employés que nous mettons à la disposition de nos clients reste pour nous un souci constant.

Nous pouvons intervenir sur des missions CRAM, CRAV et APA si elles relèvent de l'agré-ment simple.



Le service aux collectivités et entreprises

Les domaines dans lesquels nous pouvons intervenir sont fort diversifiés, à savoir :

- ◊ les tâches administratives (saisie, classement, avertissement, publipostage...),
- ◊ la manutention,
- ◊ la production,
- ◊ la préparation de commandes,
- ◊ les tâches non qualifiées en hôtellerie et restauration,
- ◊ l'entretien de locaux,
- ◊ l'entretien d'espaces verts.

Tarifs et frais de dossier : merci de nous consulter.

Bien entendu, nous sommes à votre entière disposition pour étudier toute demande particulière.

Vous pouvez également faire appel à nos services, dans le cadre de nos contrats de mise à disposition, pour les périodes d'essai des personnes que vous souhaitez employer.

Ainsi, vous n'aurez à faire les démarches administratives d'embauche qu'une fois que vous serez sûr des qualités de votre nouvelle recrue.

